

Merci

VOLUME 29 | N° 3

BULLETIN MUNICIPAL DE LAC-DELAGE

WWW.LACDELAGE.QC.CA



4 Finances

7 Fête des voisins

10 Travaux publics

11 MRC de la
Jacques-Cartier

ACTUALITÉS

Semaine des bénévoles Merci à nos précieux bénévoles

Dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole, qui se déroulera du 15 au 21 avril 2018, le conseil municipal et les employés de la Ville de Lac-Delage souhaite dire un MERCI à tous les Delageois/Delageoises qui, à chaque année, s'impliquent tant au niveau culturel, sportif que communautaire. En guise de remerciement, nous reprenons ici une partie de l'allocution du maire, monsieur Guy Rochette, présenté lors de la soirée des bénévoles tenue en janvier dernier.

Le bénévolat, ce geste libre et gratuit de citoyens qui croient à l'entraide et l'implication, enrichit la qualité du milieu de vie delageoise et témoigne d'une communauté forte et unie. Vous savez aujourd'hui, le bénévolat est une denrée rare. Les gens ont de moins en moins de temps, donc c'est une grande richesse d'avoir autant de bénévoles à Lac-Delage.

À Lac-Delage, c'est plus de soixante-dix (70) bénévoles qui contribuent à améliorer la qualité de vie de leur milieu. En tant que maire, je vous jure que ça fait chaud au cœur de voir que les citoyens s'impliquent et s'approprient leur ville. Vous êtes des acteurs de premier plan pour qu'une ville se dynamise. Pour la plupart d'entre vous, les heures ne sont plus comptées. Vous

avez probablement appris dès votre jeune âge que donner de son temps bénévolement permet d'être plus heureux. C'est un mode de vie que vous tous avez intégré dans votre quotidien et dont il est difficile de se départir.

Merci de vous impliquer, merci d'être des gens de cœur. Vous faites grandir votre ville en créant une vitalité et une synergie qui font la beauté de notre communauté. Si vous croisez un citoyen qui fait la différence par son implication, prenons la peine de lui dire MERCI pour le temps et l'énergie investis pour qu'il se passe des choses à Lac-Delage !

Sur ce, je conclus en vous remerciant encore de votre dévouement pour le développement de votre ville.



Sans vous, Lac-Delage ne serait définitivement pas aussi beau! Je vous souhaite de vous amuser en vous impliquant et surtout de toujours garder votre cœur au lac! Vous êtes des ambassadeurs de votre ville et nous sommes fiers d'avoir autant de généreux citoyens chez nous.

Merci du fond du cœur! ■

BABILLARD MUNICIPAL

FERMETURES

L'Hôtel de Ville est fermé le lundi 21 mai pour la fête de la Reine.

NETTOYAGE DES RUES

Nous procéderons au nettoyage des rues dans la première semaine de mai, selon la température, détail à confirmer via l'info flash de notre site web, notre page FACEBOOK et via l'infolettre. Bien vouloir prévoir le nettoyage de vos entrées et terrain en conséquence.

TAXES MUNICIPALES

Nous vous rappelons que les versements des taxes municipales sont prévus les **14 mars, 14 juin et 14 septembre 2018.**

ABRIS HIVERNAUX ET CLOTÛRES À NEIGE

Veillez prendre note que la date limite pour le démantèlement de votre garage temporaire et vos clôtures à neige est le 1^{er} mai. Nous vous demandons de respecter cette date afin d'éviter de vous exposer à des amendes. ■

EN BREF

Tout commence par un rêve, une idée et du cœur!

Pour ceux et celles qui ont le goût de contribuer au mieux-être de leur communauté, de partager leurs idées ou leurs projets, vous êtes les bienvenus. Il existe à Lac-Delage plusieurs comités pour tous les goûts (culture, famille, loisirs, jardin communautaire, urbanisme, environnement, etc.). Cette coopération est précieuse pour le développement de votre ville et crée un sentiment d'appartenance envers celle-ci. Pour plus d'informations ou pour joindre un comité, contactez madame Josée Desmeules, directrice générale à la ville, au 418 848-2417.

NOUS JOINDRE

BUREAU MUNICIPAL

24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage (Québec), Canada G3C 5A4

Téléphone : 418 848-2417
Télécopieur : 418 848-1948
Courriel : ville@lacedelage.qc.ca
Site Internet : www.lacedelage.qc.ca

Heures d'ouverture de 8 h 30 à 12 h
Du lundi au jeudi et de 13 h à 17 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous par téléphone ou par courriel à l'aide des informations indiquées ci-dessus.

NUMÉROS IMPORTANTS

Travaux publics	418 264-0592
Urgence (soir et fin de semaine)	418 264-0820
Écocentre Québec	418 641-6004
Sûreté du Québec, poste de Lac-Beauport	418 841-3911
Bureau de poste	418 848-3380
CLSC La Source	418 849-2572
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt)	1 800 463-3389

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances du conseil se tiendront les :

14 mai 2018 à 19h30

11 juin 2018 à 19h30

Un service de gardienne est disponible sur place.
Réservez votre place par téléphone au 418 848-2417.

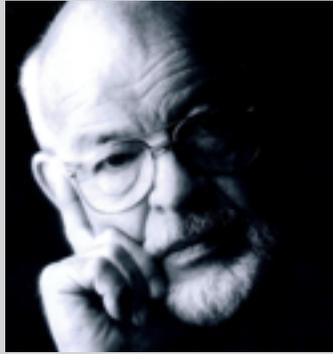
BRANCHEZ-VOUS !

Restez informé et inscrivez-vous à l'infolettre pour les citoyens au lacedelage.qc.ca.

Suivez notre page **Facebook** pour être informé des tout derniers développements !



AVIS DE DÉCÈS



Bonjour à tous.

Mon cher Günther s'est doucement éteint le 19 novembre 2017 entouré des gens qu'il aimait; il avait 94 ans. Il est le père de Christoph Klein, l'un de vos concitoyens.

Günther adorait le Lac Delage; il aimait marcher dans les rues et saluait tout le monde. Vous l'avez sûrement remarqué marchant avec un chien beagle. En dépit du fait qu'il ne parlait pas le français, il savait comment entrer en contact avec les gens. C'était un homme plein de charme qui aimait la vie.

Il n'y aura pas de célébration à Québec. Les funérailles auront lieu dans sa ville natale, Wuppertal, en Allemagne. Günther était très connu comme animateur de radio.

Jacqueline Chevalier



Aînés-nous à vous aider !

Vous avez 50 ans et plus ?

Vous voulez obtenir de l'information sur les ressources et les services du milieu

Vous avez besoin d'être accompagné(e) dans vos démarches ?

Nous pouvons vous aider à trouver les ressources pouvant répondre à vos besoins, et ce, de manière gratuite et confidentielle.

Pour plus d'information contactez :

Josée Lessard
Travailleuse de milieu

Stoneham-et-Tewkesbury
Lac- Beauport/Lac-Delage
Notre-Dame-des-Laurentides

Cellulaire : 418-933-5483



581-991-9198
www.legroupec2.com
legroupec2@gmail.com

ENTRETIEN PAYSAGER

SERVICES HORTICOLES

AMÉNAGEMENT
PAYSAGER



CALENDRIER 2018 DES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mai

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25	26	27
	28	29	30	31			

- Déchets
- Recyclage
- Compost
- Feuilles
- Monstres

NOUVELLES MUNICIPALES

Cueillette des monstres ménagers

Il y aura une cueillette des monstres ménagers le **lundi 14 mai 2018**.

Les monstres ménagers incluent non limitativement : cuisinières, laveuses à linge et à vaisselle, sècheuses, fours et autres accessoires de même nature, tapis, matelas, vieux meubles, accessoires électriques et autres ameublements, réservoirs de tout genre (chauffe-eau, huile, etc.), bicyclettes, baignoires et douches.

Les matériaux de construction, de démolition ou de rénovation ne sont pas des monstres ménagers. Donc, ils ne seront pas ramassés.

L'occupant devra déposer ses monstres ménagers le plus près possible de la rue, toutefois, en aucun cas, ils ne doivent être placés dans la rue. Vous avez droit à un volume maximal de 3 mètres cubes et un monstre ménager ne doit pas peser plus de 125 kg.

Notez bien qu'à l'exception des 2 cueillettes annuelles, annoncées par la municipalité et cédulées à des dates précises, en tout temps, vous pouvez vous rendre à l'écocentre de la ville de Québec. ■

Cueillettes des sacs de feuilles

Les lundis **7 et 28 mai 2018**, il y aura une collecte de feuilles, en même temps que la collecte des matières compostables. L'occupant devra déposer ses sacs le plus près possible de la rue, à côté du bac.

Toutefois, en aucun cas, ils ne doivent être placés dans la rue. Vos sacs de feuilles seront amassés uniquement aux dates mentionnées ci-dessus. Cette année, nous avons changé de fournisseurs, donc tous types de sacs est acceptés. ■

PUBLICITÉ DANS VOTRE JOURNAL LOCAL

Vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois? Il suffit de nous transmettre un courriel à l'adresse ville@lacadelage.qc.ca ou d'appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.

CONSEIL MUNICIPAL



Maire
M. Guy Rochette
mairie@lacadelage.qc.ca

- Représentant à la table des maires à la MRC de la Jacques-Cartier;
- Liaison avec les autres paliers de gouvernement et la Ville de Québec;
- Communication avec les citoyens;
- Développement économique et immobilier;
- Superviser et appuyer les conseillers dans leurs responsabilités respectives.



Conseiller #1
Responsable des finances, administration et communication
Mme Jacinthe Marcoux
jmarcoux@lacadelage.qc.ca

- Ressources humaines;
- Responsable du bénévolat et botins des ressources;
- Accueil des nouveaux citoyens;
- Site internet, Facebook et journal Le Delageois;
- Ententes intermunicipales;
- Budget et rapport financier;
- Comptes payables;
- Substitut à la sécurité publique.



CONSEILLER #4
Responsable aux loisirs et à la culture
M. Alexandre Poupart
apoupart@lacadelage.qc.ca

- Ententes intermunicipales sur les loisirs et la culture;
- Liaison avec les divers intervenants en matière de loisirs et culture;
- Comité de la famille;
- Aînés;
- Politique familiale;
- Comité culturel;
- Optimisation des services et activités de loisirs et de culture à Lac-Delage;
- Substitut à l'environnement.



CONSEILLER #2
Responsable des travaux publics et voirie
M. Alexandre Morin
amorin@lacadelage.qc.ca

- Entretien du réseau routier;
- Déneigement;
- Entretien des bâtiments;
- Entretien et amélioration des infrastructures;
- Embellissement et amélioration de la visibilité et propreté de la Ville;
- Liaison avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Substitut à l'urbanisme et au CCU.



CONSEILLER #5
Responsable de la sécurité publique
Mme Christiane Gosselin
cgosselin@lacadelage.qc.ca

- Sécurité civile (mesures d'urgence);
- Protection de la personne et propriété;
- Sécurité incendie et premier répondant;
- Transport collectif;
- Application des règlements municipaux;
- Substitut aux finances, administration et communication.



CONSEILLER #6
Responsable de l'environnement
M. Jonathan Baker
jbaker@lacadelage.qc.ca

- Usine de filtration;
- Assainissement des eaux;
- Matières résiduelles et matières recyclables;
- Entente Écocentre avec la Ville;
- Protection du lac et réglementation;
- Diagnose du lac (liaison avec l'APPEL);
- Substitut aux travaux publics.



CONSEILLER #3
Responsable de l'urbanisme
M. Marc Boiteau
mboiteau@lacadelage.qc.ca

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- Mise en valeur du territoire;
- Mise à jour du plan d'urbanisme de la Ville selon le schéma d'aménagement;
- Développement domiciliaire;
- Substitut aux loisirs et à la culture.



Une équipe de passionnés à l'écoute de vos besoins

desjardins.com/caisse-charlesbourg
418 626-1146

Desjardins
Caisse populaire de Charlesbourg

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Une situation financière positive!

C'est lors de la séance du conseil du 9 avril dernier que la directrice générale, madame Josée Desmeules, a présenté les états financiers au 31 décembre 2017 vérifiés par le bureau comptable professionnel Mallette, CPA. Avec un bénéfice net d'opération de 156 403 \$ et un surplus accumulé de 378 942 \$ au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 116 774 \$, le maire ne peut que se réjouir de la bonne situation financière de sa municipalité.

« Les résultats 2017 démontrent tous les efforts déployés, tant par le personnel, nos bénévoles ainsi que les membres du conseil, pour que la Ville se démarque, évolue et offre une meilleure qualité de vie à nos citoyens en respectant notre capacité de payer. Plus de 40 000 \$ octroyés en subvention ont permis la concrétisation de plusieurs beaux projets en 2017. Pour une petite municipalité comme la nôtre, ce sont ces petites choses qui font une grande différence. Je suis extrêmement fier de la vitalité de notre milieu et cela se traduit dans nos états financiers » a commenté le maire de Lac-Delage, monsieur Guy Rochette.

Voici en bref, une synthèse de la présentation faite à la population lors de l'assemblée du 9 avril dernier. Vous trouverez le PowerPoint de la présentation sur le site internet de la municipalité au www.lacdelage.qc.ca. ■

ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS AVEC LE BUDGET 2017

REVENUS	RÉEL 20017	BUDGET 2017	ÉCART
TAXES	956 522 \$	934 318 \$	22 204 \$
TRANSFERTS	38 468 \$	19 835 \$	18 633 \$
SERVICES RENDUS	20 949 \$	2 800 \$	18 149 \$
IMPOSITION DE DROITS	52 625 \$	28 500 \$	24 125 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	1 583 \$	1 000 \$	583 \$
INTÉRÊTS	12 979 \$	7 500 \$	5 479 \$
AUTRES REVENUS	392 \$	0 \$	392 \$
TOTAL DES REVENUS	1 083 518 \$	993 953 \$	89 565 \$
DÉPENSES			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	204 582 \$	208 727 \$	4 145 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	152 378 \$	150 000 \$	-2 378 \$
TRANSPORT ROUTIER	171 455 \$	138 028 \$	-33 427 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	201 703 \$	239 327 \$	37 624 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	62 279 \$	48 559 \$	-13 720 \$
LOISIRS ET CULTURE	71 835 \$	38 168 \$	-33 667 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	86 712 \$	175 718 \$	89 006 \$
AFFECTATION IMMOBILISATIONS	-24 229 \$	-4 575 \$	19 654 \$
TOTAL DES DÉPENSES	926 715 \$	993 953 \$	67 238 \$
EXCÉDENT DES EXERCICES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES POUR 2017	156 803 \$	- \$	- \$

Explication des écarts au niveau des revenus de fonctionnement

Au global, on observe des **revenus de fonctionnement** supplémentaires au budget de l'ordre de 89 565 \$ qui s'explique principalement par des revenus plus élevés que ceux prévus au budget, notamment:

- Taxes municipales + 22 204 \$
- Droits de mutation + 25 200 \$
- Intérêts sur arrérage de taxes + 5 479 \$
- Subvention PAARM et autres + 18 633 \$
- Revenus de services rendus (cinéma, Fête des Tuques, jardin communautaire) + 18 149 \$

Explication des écarts au niveau des dépenses de fonctionnement

► Globalement, les dépenses de fonctionnement se sont avérées moins élevées de 67 238 \$ que celles prévues au budget 2017. Cet écart s'explique principalement par le fait que les travaux d'infrastructures des diverses rues (PIQM) ont été reportés en 2018. Or, les frais de financement avaient donc été prévus au budget 2017 pour un montant de 77 000 \$.

► Pour ce qui est des autres écarts, la plupart des projets spécifiques tel que le jardin communautaire, le cinéma, les concerts Jazz, etc. ont occasionnés des dépassements au niveau des dépenses parce qu'ils n'étaient pas prévus au budget initialement. Cependant, tel qu'illustré précédemment, ils ont aussi causé les mêmes écarts au chapitre des revenus. Cela n'influence donc pas le surplus de l'exercice.

Les points saillants des états financiers

- Le surplus accumulé au 31 décembre 2017 passe de 255 437 \$ à 372 211 \$, une augmentation de 116 774 \$ malgré des dépenses prises à même le surplus accumulé durant l'année pour 39 629 \$. La création du fonds de roulement en 2018 à même le surplus accumulé au lieu d'emprunter sera une alternative possible.
- L'endettement net long terme passe de 556 658 \$ à 514 834 \$ au 31 décembre 2017, une baisse de 41 824 \$.
- Le ratio de l'endettement total net à long terme par unité d'évaluation passe de 1 599 \$ en 2016 à 1 475 \$ en 2017, alors que la moyenne pour notre classe de population est de 1 711 \$.
- Le ratio de l'endettement net long terme par 100 \$ de RFU est de 0,54 \$ du 100 \$ d'évaluation, sensiblement le même taux que 2016, alors que la moyenne de notre classe de population est à 1,32 \$ du 100 \$ de RFU.

Faire des projets en limitant l'augmentation du compte de taxe !

- En 2017, c'est près de 40 000 \$ qui ont été versés en subvention. Ces sommes ont permis la réalisation de plusieurs projets notamment:
 - Projet de sécurité routière;
 - Projet de jardin communautaire;
 - Projet des ruches (abeilles);
 - Projet de concerts Jazz;
 - Projet Place des artistes;
 - Politique familiale;
 - Projet de cinéma;
 - Fêtes des Tuques;
- Concernant les projets reliés aux infrastructures de rues, des protocoles d'ententes ont été signés pour 1 975 000 \$ de subvention pour des travaux prévus de l'ordre de près de 4 275 000 \$, ce qui représente près de 50 % en subvention. Cela inclut la subvention du Programme d'aide sur les infrastructures (PIQM) pour une somme de 1 528 730 \$, le Programme d'aide de la taxe d'accise pour 432 492 \$ et le Programme d'aide pour l'amélioration du réseau routier pour 14 200 \$.

CONCLUSION

- Les résultats financiers au 31 décembre 2017 permettent de dégager un surplus financier qui vient renflouer le surplus accumulé au 31 décembre 2016. Cela permet à la municipalité d'avoir une plus grande marge de manœuvre pour les imprévus et les projets spécifiques.
- La situation financière de la municipalité s'est améliorée par rapport à 2016. Le rôle imposable a connu sa plus forte augmentation depuis longtemps, soit 2 798 900 \$ en 2017 comparativement à l'évaluation des immeubles imposables au 31 décembre 2016. Cela permet de générer plus de revenus afin de répartir les dépenses sur une plus grande richesse foncière.

Location des espaces à canots et kayaks

Cette année encore, Lac-Delage offre à ses citoyens la possibilité de louer un espace à canot ou kayak pendant la saison estivale. La ville dispose de 63 espaces à louer (51 dans le secteur de l'avenue du Lac et 12 dans le secteur de l'avenue du Rocher).



La distribution des espaces se fera par tirage au sort le **lundi 14 mai 2018 à 19h**. Cette façon de faire a pour but d'être équitable envers tous les citoyens.

Le secteur de l'avenue du Lac sera comblé en premier et celui de l'avenue du Rocher ensuite.

Vous êtes intéressé à louer un espace? Voici comment faire:

- Vous remplissez le contrat (au verso) et nous le faites parvenir au plus tard le lundi 14 mai à 14h00. N'oubliez pas d'y inclure votre paiement (chèque uniquement).
- S'il ne vous est pas possible de passer au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, vous pouvez déposer le formulaire dans la chute à courrier à droite de la porte extérieure de nos locaux.

Les règles suivantes seront respectées:

- Un seul espace par logement sera accordé;
- L'espace loué pourra contenir un seul des choix suivants: un canot **ou** un kayak double **ou** deux kayaks simples

Le montant de location est de 40\$ par espace, taxes incluses. Seulement les inscriptions dont le paiement sera reçu en date du 14 mai 2018 seront considérées. ■

AVIS

Conformément aux exigences du Registraire des entreprises pour la dissolution d'une personne morale sans but lucratif, par la présente, Activités et courses pour tous (ACCOUR) annonce son avis d'intention de dissolution.

Pour information :
accourquebec@gmail.com

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Mélissa Turmel au 418 848-2417.

Carrossier ProColor




Votre voiture est endommagée ?

Appellez: Eric Blais
418 561-0084

**Service d'estimation
à domicile.**

Nous faisons affaire avec tous les assureurs du Québec

Nous remplaçons aussi des vitre d'auto!



COMMUNIQUÉ

La Ville de Lac-Delage se joint à la Fête des voisins!

Lac-Delage, 10 avril 2018 - La Ville de Lac-Delage est heureuse d'annoncer qu'elle participe à la prochaine édition de la Fête des voisins, qui aura lieu le samedi 9 juin 2018 dans le secteur de la rue des Crans. Elle invite ses citoyens à se joindre à cet événement qui s'étend à toutes les régions du Québec et à une quarantaine de pays à travers le monde.

La Fête des voisins, une initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, a pour principal objectif de rapprocher les personnes vivant à proximité les uns des autres. Le rôle des municipalités est de promouvoir l'événement de façon à donner le goût aux gens d'organiser une fête eux-mêmes avec leurs voisins immédiats.

«La Fête des voisins est une occasion pour la population

de mieux se connaître et de cultiver le plaisir de vivre ensemble, déclare le maire, monsieur Guy Rochette. La Ville de Lac-Delage est fière de s'associer à ce Rendez-vous des voisins le samedi 9 juin prochain! Tous les citoyens sont invités à participer à cette belle fête des voisins, il s'agit d'une première édition mais on espère perpétuer ce beau projet d'année en année en déplaçant le lieu de la fête à chaque année dans la Ville.»

Les citoyens sont les véritables acteurs du succès de la Fête. À cet effet, nous invitons les résidents qui désirent faire partie de l'organisation de cette fête à transmettre leurs noms à la Ville de Lac-Delage à madame Mélissa Turmel au 418 848-2417 ou par courriel à ville@lacdelage.qc.ca. Les gens sont libres de choisir la formule qui leur plaira et ils peuvent consulter le site Web de la Fête des voisins pour trouver des suggestions d'activités à faire: www.fetedesvoisins.qc.ca.

Le but de la Fête est de créer une dynamique de convivialité et de renforcer les liens de proximité et de



solidarité, tout simplement parce que c'est agréable et pratique de mieux connaître ses voisins ! La Fête a également des retombées durables, notamment en ce qui concerne la sécurité des enfants, l'échange de petits services et l'entraide face à des situations difficiles. ■



CCAP
CABLE + COM
TÉLÉVISION + TÉLÉPHONIE + INTERNET

Vos habitudes changent,
nos forfaits aussi!

Forfait
3 services

97,09\$*
/ mois

Internet illimité



Consommation illimitée Vitesse 15 Mbits/s

Télévision



Base numérique + 10 chaînes à la carte & location d'un terminal HD G8

Téléphonie



300 minutes d'appels + toutes les options incluses



418.849.7125

www.ccapcable.com



CCAP 5 ans déjà!
Votre Tv locale

* L'offre est sujette à changement et peut être modifiée sans préavis. Le forfait comprend : Internet Alpha + un forfait Grand consommateur (consommation illimitée), la Base numérique et un combo personnalisé à 10 chaînes, la location d'un terminal G8 et une ligne téléphonique l'Essentiel. Certaines conditions s'appliquent. Taxes en sus.

Invitation à l'assemblée de lancement 2018 de Bette & Ciboulette

Les membres du jardin communautaire *Bette & Ciboulette* sont chaleureusement invités à l'assemblée de lancement de la saison 2018, le mardi 24 avril 2018, à compter de 19h30, à la mairie de Lac-Delage. À l'ordre du jour : présentation des membres du comité; remise des formulaires d'adhésion et de location et paiement des frais; échanges sur les projets en cours et formation sur la culture des fleurs comestibles.



Nous vous attendons nombreux et nombreuses à cette première rencontre!
Le comité jardin ■

OFFRE DE GARDIENNAGE

Charles-Antoine Bouchard	418 848-0709
	418 912-8040
Amélie Matte	418 316-2528
Florence Mercier	418 912-8321
Florence Morin	418 848-0807
Fédérique Paradis	418 848-1846
Gaëlle Ricaud	581 984-3475
Émily Grenier	418 928-4952

Ça roule, ma poule ?

UN POULAILLER COLLECTIF À LAC-DELAGÉ

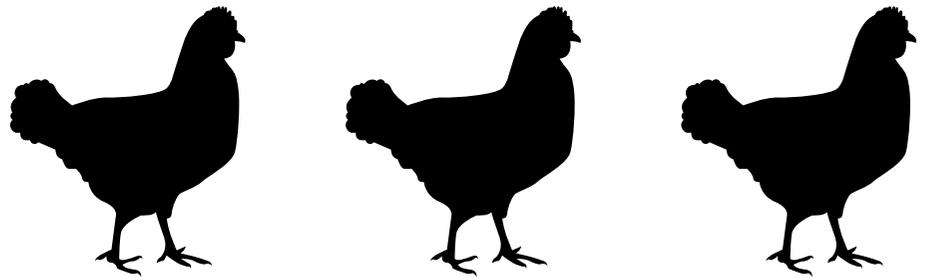
Après l'installation des ruches et la mise sur pied du jardin communautaire *Bette et Ciboulette*, nous lançons un projet de poulailler collectif ! Il s'agit d'un poulailler à petite échelle (quelques poules) qui sera géré collectivement pendant l'été 2018.

Nous sommes à la recherche d'une douzaine de familles qui accepteraient de s'occuper du poulailler **pendant une semaine cet été** en échange d'une douzaine d'œufs, mais surtout pour en apprendre plus sur ces généreux volatiles, la production des œufs et l'entretien du poulailler. Une fois que nous saurons combien de familles participent au projet, nous établirons un calendrier de la répartition des responsabilités. Une réunion de formation et d'information à tous les participantes et participants sera organisée en mai prochain.



Nous sollicitons aussi vos suggestions pour un nom de poulailler, nous comptons sur votre créativité ! Écrivez-nous à : ville@lacdelage.qc.ca

Les intéressés sont invités à contacter la Ville par téléphone au 418 848-2417 ou par courriel : ville@lacdelage.qc.ca avant le 1^{er} mai 2018. ■



Vente de sachets de semences à l'hôtel de ville

Echinacea purpurea

au profit du jardin communautaire

*Bette
Ciboulette*

Merci !



Le Manoir du Lac-Delage vous offre de participer à sa programmation de cours printemps 2018

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
		AQUA VITALITÉ 10h à 11h		AQUA VITALITÉ 10h à 11h
YOGA DÉCOUVERTE 17H30 À 18H30	ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE EN CIRCUIT INTÉRIEUR 18h à 19h	HATHA YOGA (Intermédiaires) 18h à 19h15		YOGA ROUE 18h15 à 19h30
	YIN YANG YOGA 19h30 à 20h45	HATHA YOGA (débutants) 18h à 19h15		YIN YOGA 19h45 à 21h



AQUA VITALITÉ ET AQUA TONIC

Entraînement dynamique en piscine, incluant segments cardio et musculation, adapté pour tous. Essai gratuit! Plaisir garanti!

Durée de la session: 12 semaines, débutant le 10 avril au 28 juin 2018.

Coûts: 160,00\$ tx incl. / Reçus disponibles / 5 \$ de rabais sur inscription à un 2^e cours (en piscine seulement.) Payable par chèque à l'ordre de Gymtonic.

Inscription: gymtonic@live.ca
Vous recevrez un formulaire d'inscription à remplir et apporter au premier cours avec votre paiement. (âge minimum requis 16 ans) nombre minimum de participants requis 10 personnes.

YIN YOGA

S'adresse à tous. Se pratique sur un tapis, près du sol. Une série de postures adaptées à cette pratique nous permet de conserver celle-ci de 2 à 6 minutes chacune. Par ces étirements et compressions nous stimulons les tissus conjonctifs et rétablissons la circulation de l'énergie dans tout le corps. Beaucoup de bienfaits pourront être observés au niveau du système nerveux et de votre santé en général. Nous recommandons ce cours à tous et encore plus aux personnes qui manquent de temps dans leur vie où tout va trop vite!

YOGA ROUE

Souplesse, force, équilibre, renforcement... Ce cours est parfait pour vous! Vous êtes curieux? Aimez essayer de nouvelles choses? La roue de Yoga vous permet de supporter votre corps et approfondir certaine posture tout en vous amusant. Une grande détente pour le dos, un soulagement pour les épaules, le cou et plus d'être le complément parfait à votre vie active ou encore, pour compléter un sport ou il vous manque le côté musculaire et souplesse.

Pour tous

Coûts: 185\$

Inscription: Par téléphone 418-802-7259.

Pour information :

info@espaceomshanti.com

ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE EN CIRCUIT INTÉRIEUR

Profitez de séances d'entraînements semi-privées, adaptées à tous! Nous travaillons posture, équilibre, endurance musculaire, volet cardiovasculaire ainsi que la force, le tout sous forme de stations-circuits. (programme d'entraînement personnalisé inclus)

Durée de la session: 4 semaines, débutant le 16 avril au 7 mai 2018.

Coûts: 80,50 \$ tx incl. / Reçus disponibles

Inscription: Sur fb : Évolution préparation physique, payable sur place au 1^{er} cours.

Nombre minimum d'inscriptions requises: 8 personnes (max. 12 pers.)



YOGA AU MANOIR DU LAC DELAGE

Un nouveau logo!!! On célèbre ça! Nous vous proposons notre **super promo 3 mois illimités pour 185\$**. Accéder à tous les séances de yoga au Manoir du Lac-Delage (SUP non inclus) et à Lévis. Préparez vous tranquillement pour vos activités d'été, soyez prêt, en forme, bien dans votre peau, dans votre tête et votre cœur!

Pour faire l'achat de votre 3 mois illimités, vous pouvez nous contacter au 418-802-7259 ou sur l'appli mindbody
Horaire au Manoir : Dimanche 17:30. Lundi 19:30. Mardi 18:00 et 19:30 jeudi 18:15 et 19:45.

Horaire sujet à changement

Pour connaître les détails des cours: espaceomshanti.com

*Cette promo est d'une durée limitée, horaire sujet à changement.

L'importance de la présence d'un clapet anti retour

Le clapet anti-retour ou clapet anti-refoulement est un dispositif qui peut être installé sur la tuyauterie d'évacuation de tout appareil ou groupe d'appareils de plomberie du sous-sol d'un bâtiment et qui permet l'écoulement de l'eau dans une seule direction, à savoir l'égout public.

En effet, lors des épisodes de fortes précipitations, le trop-plein des égouts municipaux peut provoquer des refoulements dans les résidences situées dans les zones de faible altitude. Le clapet anti-retour empêchera ainsi l'eau des égouts de pénétrer dans les résidences et d'y causer des dommages importants.



La jurisprudence montre que les municipalités poursuivies à la suite d'un refoulement d'égout sont généralement tenues responsables de l'entretien inadéquat du réseau d'aqueduc, son insuffisance, ses vices de conception ou encore de sa vétusté. Cependant, les municipalités ont la possibilité de se soustraire à toute responsabilité pour des dommages occasionnés à un immeuble ou à son contenu lors d'un refoulement d'égout, en rendant obligatoire l'installation de clapets anti-retour par voie de règlement. Le propriétaire d'un immeuble dispose alors d'un délai minimal d'un an pour rendre son bâtiment conforme. Le défaut pour le propriétaire de l'immeuble d'avoir fait installer un clapet se révèle un moyen de défense efficace pour la municipalité. La ville peut en effet démontrer que le

propriétaire des lieux inondés n'a pas installé de clapet comme l'exige le règlement municipal, ou qu'il a fait défaut de le maintenir en bon état de fonctionnement, ce qui sera retenu contre le propriétaire de l'immeuble, à moins que celui-ci ne prouve qu'il aurait eu les mêmes dégâts même, il avait eu un clapet.

De même, pour que l'absence de clapet anti-retour soit reconnue comme un vice caché, il faut non seulement démontrer que le problème était présent au moment de l'achat, non apparent et inconnu de l'acheteur, mais aussi que l'âge de la maison ne fasse pas obstacle au recours. Il est en effet reconnu par la jurisprudence que lorsque la pose d'un clapet anti-refoulement n'était pas obligatoire au moment

de la construction, c'est à l'acheteur d'être encore plus prudent et vigilant que la normale.

Votre municipalité est responsable de réparer les dommages causés par son réseau d'aqueduc ou d'égouts, à moins qu'elle soit en mesure de prouver qu'elle n'a commis aucune faute (1465 C.c.Q.). Chaque citoyen devrait quant à lui s'en prémunir en installant des dispositifs de protection comme un clapet antiretour. D'ailleurs, les articles 19 et 21 de la Loi sur les compétences municipales peuvent faire en sorte que la municipalité soit exonérée en cas de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égouts. ■

Compte-tenu des dommages importants que cause le refoulement d'égout, tout propriétaire a avantage à faire installer et à entretenir le clapet anti-retour.

ARTICLE 19

Selon cet article, toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière d'environnement. Ainsi, la municipalité peut exiger de ses citoyens qu'ils aient recours à divers appareils conçus pour les protéger contre le dysfonctionnement de son système d'alimentation en eau ou d'égouts. (voir article 23 du règlement de construction de la Ville de Lac-Delage ci-bas)

ARTICLE 21

Cet article prévoit que la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égouts, **conformément au règlement adopté en vertu de l'article 19.** Un tel règlement peut s'appliquer à un immeuble déjà érigé, **mais uniquement s'il prévoit un délai minimal d'un an** pour permettre au propriétaire de se conformer à cette nouvelle obligation.

À cet effet, l'article 23 du règlement de construction U-2011-06 de la Ville de Lac-Delage oblige les résidents à se munir d'un clapet anti-retour :

ARTICLE 23: CLAPET DE RETENUE

Dans tout bâtiment déjà construit, en construction ou à être construit, lorsque le plancher de la cave ou du sous-sol est à plus de 0,6 mètre sous le niveau de la rue, tout cabinet à chasse d'eau, lavabo, baignoire, douche ou ouverture dans le drain qui réunit l'égout à ce drain doivent être pourvu, séparément ou en groupe, d'une ou de plusieurs valves de sûreté automatiques ou clapet de retenue empêchant tout refoulement de l'égout municipal dans ces caves ou sous-sol.

Dans le cas des constructions existantes, leurs propriétaires sont, par le présent règlement, mis en demeure de se conformer au présent article. Dans le cas où le propriétaire fait défaut de s'y conformer, la Municipalité n'est pas responsable des dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite d'une inondation causée par le refoulement des eaux d'égout.

Les valves ou clapets doivent être construits de matériaux inoxydables et doivent être étanches à la compression tout en permettant le libre écoulement des déchets.

Il faut noter que les assureurs vont souvent exiger d'un propriétaire qu'il installe un clapet anti-retour conforme sur son bâtiment pour continuer à lui offrir une couverture à ce chapitre.

Estimation de la valeur marchande gratuite



André Huot
Courtier immobilier agréé
418 657-9339



*Lac-Delage.
c'est aussi chez nous!*

www.andrehuot.com

325, rue Marais, Suite 250, Québec (QC) G1M 3R3

AIDE FINANCIÈRE EN CULTURE

La MRC fière de soutenir les initiatives culturelles locales

Saviez-vous que la MRC de La Jacques-Cartier proposait deux programmes d'aide financière disponibles à l'année pour accompagner les organismes d'ici dans le développement de projets culturels structurants et innovants sur le territoire?

Englobants et souples, ces programmes soutiennent la culture sous toutes ses formes : arts visuels, arts numériques, arts de la scène, lettres et littérature, artisanat, histoire et patrimoine...

Alors que l'entente de développement culturel vise à soutenir des interventions en culture et en communication qui tiennent compte de la collectivité, le fonds culturel régional est dédié à la mise en œuvre de projets culturels ne pouvant être soutenus par d'autres programmes.

Pour plus de détails ou pour soumettre une demande, visitez le www.mrc.lajacquescartier.qc.ca.

ENVIRONNEMENT

Des occasions en or

Que ce soit pour vendre, acheter ou donner, l'économie de seconde main (ou marché d'occasion) est un mouvement social qui prend de plus en plus d'ampleur grâce aux plateformes retrouvées sur le Web. Plusieurs applications, sites Web, plateformes et réseaux sociaux en ligne sont maintenant disponibles afin de vous aider à trouver l'objet recherché.

Les plateformes de type « marché aux puces » sont facilement accessibles via des sites comme Kijiji ou lesPAC. Des groupes spécifiques sont aussi disponibles sur Facebook, classés par région ou par intérêt.

Pour donner ou faire une demande pour trouver un objet en particulier, les groupes Facebook « As-tu ça toi » ou « troc-moi ça » peuvent vous aider dans votre démarche. Vous pouvez aussi utiliser le « Bottin du réemploi » qui recense l'ensemble des lieux où il est possible d'effectuer des transactions.

Les adresses

Bottin du Réemploi : www.cmquebec.qc.ca/matieres-residuelles/bottin-reemploi

Annonces classées : www.Kijiji.ca / www.lesPAC.com

Troc-moi ça / As-tu ça toi ? : www.Facebook.com



Marketing Web : de la stratégie aux résultats

26 avril
8 h 30 à 12 h 30
MRC de La Jacques-Cartier
 Prix membres : 20 \$
 Prix non-membres : 35 \$
 Détails et inscription au <http://bit.ly/Formationmarketingweb>

sde.jacquescartier.com | 418 844-2358




RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI DE LA JACQUES-CARTIER
 AU CENTRE DE LA FAMILLE VALCARTIER

CHOISIS TON NOUVEAU DÉFI

UNE TRENTAINE D'EMPLOYEURS PRÉSENTS

LE JEUDI 12 AVRIL 2018, DE 15 H À 19 H 30

CENTRE DE LA FAMILLE VALCARTIER Édifice 93, rue Vanier, Shannon

418 844-6060 rdvemploi.blogspot.ca




UNE ALARME C'EST SÉRIEUX !

70% DES ALARMES SONT NON FONDÉES

-  **RÉNOVATION**
-  **MAUVAISE INSTALLATION**
-  **MAUVAISE UTILISATION**
-  **FUMÉE DE CUISSON**



cestserieux.com

Vente de garage les 5 et 6 mai 2018

Un beau geste de récupération !

La vente de garage se déroulera cette année les 5 et 6 mai, de 10h à 16h. Elle permettra de vous départir de vos biens afin que d'autres puissent en profiter à leur tour. Veuillez noter que l'activité aura lieu beau temps, mauvais temps.

Afin d'orienter les futurs acheteurs, la Ville réalisera une affiche contenant un plan des rues ainsi que les adresses où se tiendront les ventes de garage. Si vous voulez y figurer, vous devez vous inscrire avant le **30 avril 2018** auprès de Mélissa Turmel, soit par courriel à villielacdelage.qc.ca ou par téléphone au **418 848-2417**.

De plus, cette année la Ville s'associe à l'organisme de bienfaisance «Cœur ouvert» de Stoneham qui s'occupera d'aller livrer les boîtes de petits objets et sacs de vêtements que vous n'aurez pas vendus. Les seules choses qui ne pourront être acceptés sont les gros meubles et les électroménagers. Ces derniers pourront toutefois être laissés au chemin pour la cueillette des monstres qui aura lieu le lundi 14 mai.

Nous vous remercions grandement pour votre participation et espérons que vous aurez beaucoup de plaisir! ■

Bonne vente de garage à tous et n'oubliez pas de confirmer votre participation.

PETITS CONSEILS POUR UNE VENTE DE GARAGE RÉUSSIE

1 Quoi vendre ?

Avant de mettre vos objets en vente, prenez le temps d'en faire l'inventaire et de faire un tri. N'attendez pas la veille pour faire ce travail ! Donnez-vous une marge de manœuvre : quelques jours, voire quelques semaines.

Jetez ou mettez dans le bac de récupération les objets brisés, qui ne fonctionnent vraiment plus ou qui pourraient être dangereux.

2 Vendre mais à quel prix ?

Une fois l'inventaire et le tri terminés, faites un classement des articles par catégorie (vêtements, meubles, vaisselle, jouets, etc.) ou par prix. Choisissez ce qui vous convient le mieux.

C'est une étape importante dans l'organisation de votre vente. Ce classement vous facilitera non seulement la tâche lors de l'installation de votre étalage mais il vous permettra d'avoir une idée de la valeur de votre marchandise, un aspect essentiel pour fixer les prix.

D'ailleurs, en ce qui a trait aux prix, n'oubliez pas :

- **Soyez réalistes** : évitez les prix trop élevés pour des raisons « sentimentales », essayez de rester logique en vous fiant au degré d'usure ou à « l'âge » des articles, au prix que vous aviez payé à l'achat (neuf), etc.
- **Étiquetez les articles**. En plus d'être un bon aide-mémoire durant la journée, l'étiquetage fait plus « sérieux » que des prix fixés au hasard.
- Afin d'**éviter les calculs compliqués** lors des ventes, privilégiez les prix « ronds » comme 0,50\$, 1\$, 5\$, etc.
- Gardez bien ceci en tête : **souplesse et ouverture à la négociation**. Le marchandage est l'un des plaisirs des ventes de garage !

3 Les bonnes manières

Du civisme est également de mise. Il vous faut respecter votre voisinage.

Informez-les de votre intention de participer à la vente de garage annuelle de la municipalité pour qu'ils ne soient pas surpris par l'activité inhabituelle risquant de se produire cette journée-là (va-et-vient incessant, attroupement, bruit ou musique, etc.). N'hésitez pas non plus à les inviter ou de faire des tables communes ! Donnez-leur même la chance de jeter un oeil sur vos bons prix et laissez-les profiter de vos aubaines avant tout le monde. Privilège de voisins !

4 Le Jour J - Quoi prévoir ?

Le grand jour est enfin arrivé, vous êtes prêt(e)s à « brasser de grosses affaires ». Mais avez-vous vraiment tout prévu ? Voici une liste de petites choses à prévoir que l'on a souvent tendance à oublier :

- Affrontez les lève-tôt ! Même si la vente débute vers 10 h, attendez-vous à voir des clients potentiels aux alentours de 9 h du matin. Ce sont habituellement des « acheteurs professionnels » qui font régulièrement la tournée des ventes de garage;
- Un écriteau invitant les gens à s'arrêter (facultatif : des ballons de couleur peuvent attirer l'attention);
- Des tables pour présenter vos petits objets en vente;
- Une patère pour vos vêtements;
- Une petite caisse avec beaucoup de petites coupures et de la monnaie;
- Un cahier ou du papier pour compiler vos ventes;
- Des boîtes pour regrouper et transporter les objets ou des sacs plastiques;
- Des toiles de plastique pour protéger le tout en cas de pluie;
- Prévoyez un repas du midi et des boissons fraîches. Si vos amis et vos proches vous donnent un coup de main, ils seront heureux de pouvoir se désaltérer.

LE MANOIR DU LAC DELAGE
★ depuis 1964 ★

LE 14 FÉVRIER PROCHAIN

FORFAIT *passion*

AU SPA DU MANOIR DU LAC DELAGE

UN MASSAGE TRADITIONNEL EN TANDEM — 60 minutes —

UN BAIN CHROMOTHÉRAPEUTIQUE DOUBLE

UNE DOUCEUR SUCRÉE

UN VERRE DE BULLES

205\$
par couple plus taxes

SUR RÉSERVATION : 1 866 848-0691 — spa@lacadelage.com

www.lacadelage.com